

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. Six mois, 26 francs. Un an, 50 francs.

RÉDACTION & ADMINISTRATION 17, RUE NEUVE, 17 Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES: RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.

ROUBAIX, LE 10 NOVEMBRE 1885

L'UNION DES DROITES

M. le comte de Mun vient de donner un rare et beau monument... Nos lecteurs connaissent, par les documents que nous leur avons mis sous les yeux...

Le projet de M. de Mun trouva pour seuls tenants, dans la presse parisienne, l'Univers et La Croix. Tous les autres journaux catholiques ou conservateurs...

Les revendications essentielles des catholiques, celles dont le triomphe leur tient le plus à cœur actuellement, se retrouvent, pour la plupart, dans les programmes conservateurs ou indépendants du 4 et du 18 octobre.

mal et pour réaliser peut-être un peu de bien. Il leur suffira pour cela d'être un is, prudents et attentifs.

Dans l'ordre des réformes ouvrières et sociales, ils peuvent aussi beaucoup. Nous ne croyons pas que toutes celles indiquées par M. de Mun, dans sa lettre à M. de Belzil, aient chance de triompher...

C'était encore un député du Nord, M. le Gavriani, qui, au même banquet d'Avesnes, les indiquait quand il disait : Laissons de côté la politique de noms; occupons nous des intérêts matériels et sociaux du plus grand nombre...

M. le Gavriani ne sera pas seul dans la représentation du Nord à préconiser ces réformes si désirables. Déjà les conservateurs d'autres pays les ont au grand portier réalisés.

NOUVELLES DU JOUR

A la Chambre

Paris, 9 novembre. — L'animation est des plus grandes dans la salle des Pas-Pardus, au Palais-Bourbon. On remarque la présence d'un grand nombre de députés nouveaux et particulièrement de membres de la droite.

Les conversations ont conservé un caractère de généralité, pourtant plusieurs députés appartenant à des départements où leur victoire a été difficile, déclarent que si l'on veut sauver la République, il faut renoncer à la politique de coterie et de persécution.

Paris, 9 novembre. — Demain le Sénat tient séance comme la Chambre pour la rentrée. L'ordre du jour comporte : tirage au sort des bureaux, fixation de l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le Sénat entendra de plus s'il y a lieu, la déclaration ministérielle. Le président, M. Le Royer, prononcera en outre, au début de la séance, l'éloge des sénateurs morts pendant les mois qui ont suivi la séparation des deux Chambres.

Comme projet pouvant venir en discussion publique, il n'y a guère que celui sur le monopole des inhumations et celui sur l'enseignement secondaire libre, qui sont rapportés tous deux, mais il est probable que les ministres compétents demanderont à être entendus auparavant par les commissions.

La réunion des gauches Paris, 9 novembre. — La réunion plénière des gauches a été tenue ce soir au Grand-Orient, sous la présidence de M. Lockroy. Une soixantaine de députés environ y assistaient. Il a été décidé que M. Floquet serait porté à la présidence provisoire de la Chambre.

Le banquet des révoqués Paris, 9 novembre. — Ce soir à eu lieu, à l'hôtel Continental, le banquet offert à MM. Puyfontaine et Tony Comte, les diplomates révoqués par M. de Freycinet.

Elections M. Billerey, républicain, a été élu conseiller général pour le canton d'Amance (Haute-Saône) par 970 voix contre 855 données à M. Poinsot, conservateur.

Les dossiers électoraux Paris, 9 novembre. — L'article 4 du règlement de la Chambre porte que « les bureaux procèdent sans délai à l'examen des procès-verbaux d'élection. Ces procès-verbaux sont répartis par ordre alphabétique de départements, et, autant que possible, proportionnellement au nombre des élections. »

Le général de Courcy « Il est de nouveau question, dit la Patrie, et cette fois très sérieusement, du rappel du général de Courcy, commandant en chef de l'Annam et du Tong-King. Ce rappel coïncidera, nous assure-t-on, avec le retraitement complet que le gouvernement compte effectuer dans ce que l'on est convenu d'appeler « la politique coloniale. »

M. Billerey, républicain, a été élu conseiller général pour le canton d'Amance (Haute-Saône) par 970 voix contre 855 données à M. Poinsot, conservateur. M. Mathien, de Vienne, royaliste, ancien magistrat démissionnaire lors des élections, a été élu conseiller d'arrondissement à Carquefou (Loire-Inférieure). Il n'avait pas de concurrent. Des élections complémentaires ont eu lieu à Nantes. Dans le premier arrondissement (inscrits, 5,754; votants, 1,955), M. Lebrun, républicain, a été élu par 1,964 voix, sans concurrent. Dans le cinquième arrondissement (inscrits, 4,425; votants, 1,909), M. Leret, républicain, a obtenu 1,039 voix contre 841 données à M. Lervis, conservateur. Il y a ballottage dans cet arrondissement.

Mort de l'évêque de Dijon Une dépêche annonce la mort de Mgr Castillon, évêque de Dijon. Religieux français dans les colonies allemandes On lit dans l'Univers : « A la suite d'une dépêche arrivée du ministre des affaires étrangères, l'ambassade d'Allemagne a fait prévenir le R. P. Weik, de la congrégation du Saint-Esprit et du très Saint-Cœur de Marie, que le gouvernement allemand ne mettrait pas d'empêchement à l'établissement des pères dans les colonies allemandes. »

La Bourse de Paris La Bourse paraît convaincue que, par suite de résolution prise par le gouvernement au mois de janvier toutes les questions de nature à donner lieu à des débats irritants et pouvant inquiéter l'opinion, la fin de l'année se passera bien pour les affaires et les transactions. Les acheteurs ont donc fait une nouvelle tentative. Sacher de lui les raisons de son refus. Faites appel à sa bonté et dites-lui que je ne puis pas vivre sans vous. » Jérôme obéit. Madelon le vit arriver et fronça le sourcil. Il prévoyait la demande du jeune homme. Il le recut toutefois avec un sourire et lui tendit la main : — Bonjour, monsieur Jérôme, dit-il. Quelle grave affaire vous amène ? Avez-vous besoin de moi. Jérôme ne répondit rien, très ému. Il sentait qu'elle était l'accueil cordial du vieillard se cachait un embarras, une inquiétude. Chacun de ces deux hommes suivait sa pensée intime, et tous deux se taisaient. A la fin, Jérôme releva la tête et répliqua : Monsieur Laurent, dit-il, vous n'ignorez pas que depuis longtemps, j'aime votre fille. Vous ne l'ignorez pas ? — Non. — Marie, elle-même, vous a fait ses confidences, ne vous a rien caché. — C'est vrai. — Depuis que vous connaissez cet amour, vous m'avez forcé, par votre froideur, par votre répulsion pour moi, à ne plus voir Marie. Vous m'avez même engagé, pour son repos, avez-vous dit, et pour le vôtre, — Je me souviens. — Je n'ai jamais voulu savoir le motif de votre froideur. J'ai attendu, espérant que vous vous adouciriez, espérant que la soumission que je montrais à vos ordres vous engagerait à revenir sur votre décision. — Ma volonté est restée la même. — Irrévoable ? — Oui. — Cela n'est pas possible. — Pourquoi ? — Parce que j'aime Marie d'un amour profond, que j'ai le bonheur d'être aimé d'elle et qu'elle ne peut être la femme d'un autre. — Je ne songe pas à la marier. — Mais elle ? Etes-vous sûr qu'elle n'a jamais rêvé d'une autre vie, d'une autre famille ? Et si vous la refusiez à ma tendresse, ne serait-ce pas une cruelle injustice, puisque déjà vous ne commandez plus à son cœur, à sa pensée ? — Etes-vous certain de son amour ? — En doutez-vous ? — Elle me paraît bien calme, et depuis que vous avez cessé de vous voir... — Nous n'avons jamais cessé... — Ah !... Madelon eut un éclair dans les yeux. — Vous vous êtes joués de ma confiance, dit-il d'une voix altérée. — Marie serait peut-être morte, et moi je me serais tué. — Alors, c'est ma fille qui a autorisé vos instances, votre visite d'aujourd'hui ? — C'est elle. — Elle sait que vous êtes ici ? — Elle le sait... — C'est sur son conseil peut-être... — Sur son conseil... — Et vous avez espéré... — Je me suis dit que vous ne pourriez pas vous refuser à mes prières, surtout quand vous appren-

driguez qu'elles sont dictées par votre fille. Me suis-je trompé ? — Je ne veux pas que Marie soit votre femme. — Ma femme !... Jérôme passa la main sur son front. Il était devenu pâle. Il murmura en tremblant : — Vous savez tout, n'est-ce pas ? Madelon le regarda, étouffé : — Que donc ? Les deux hommes se considérèrent un instant, en silence. Le fermier avait sur les lèvres l'histoire de sa mère ; un moment il avait cru que le médecin y faisait allusion. Il vit qu'il se trompait. — Rien, dit-il. Il ajouta en tremblant : — Peut-être avez-vous des préventions contre moi ? Ne me cachez rien. Dites-moi tout. Que je puisse au moins vous montrer que je suis digne de l'amour de Marie et que toute ma vie est à elle. — Je ne vous reproche rien. — Je ne veux vous quitter qu'avec une certitude. Je souffre trop, et vous ne pouvez nous torturer ainsi. Marie et moi, sans nous donner les raisons de notre conduite. — Vous n'avez, ni Marie ni vous, le droit de me demander compte de mes actions. J'ai jugé que ce mariage ne conviendrait pas à ma fille. Aussi longtemps que je le pourrai je m'y opposerai. — Vous ne ferez pas cela ! — Je le ferai. Jérôme haussa les épaules. Une colère le prenait qu'il contenait à peine. — Je suis riche, dit-il. Je suis indépendant. Je

Le passage le plus important de cette circulaire est celui relatif à l'article 6 de la nouvelle loi. Cet article permet à l'autorité civile, d'accord avec l'autorité militaire, de saisir par voie de réquisition les armes existant chez les commerçants ou fabricants en cas de troubles ou de danger pour la paix publique. Le ministre, dans sa circulaire, dit qu'en présence de l'importance des préparatifs pour les élections, la vigilance des préfets le soin de décider en quel cas le maintien de la sécurité publique exigeraient le recours à l'article 6 de la loi. Le ministre ajoute qu'en cas d'application de cet article la réquisition s'adressera, aussi bien aux armes de modèles non réglementaires qu'à celles de modèles réglementaires. La rage Alger, le 9 novembre. — Un chien enragé à mordu, aux environs de l'Alma (Algérie), cinq enfants. Deux ont expiré dans d'atroces souffrances. Les trois autres ont été empaquetés hier pour la France et envoyés à M. Pasteur. L'encyclopédie du Pape Les journaux catholiques de Rome publient ce soir l'encyclopédie qui traite de la constitution chrétienne des Etats. C'est le titre de « Constitutione civitatum christiana » que lui a donné Sa Sainteté. Mort de l'évêque de Dijon Une dépêche annonce la mort de Mgr Castillon, évêque de Dijon. Religieux français dans les colonies allemandes On lit dans l'Univers : « A la suite d'une dépêche arrivée du ministre des affaires étrangères, l'ambassade d'Allemagne a fait prévenir le R. P. Weik, de la congrégation du Saint-Esprit et du très Saint-Cœur de Marie, que le gouvernement allemand ne mettrait pas d'empêchement à l'établissement des pères dans les colonies allemandes. »

Un autre acte hostile a été commis par les Serbes dans le district de Kustevil. On constate que, depuis deux jours, sur de nombreux points, des sentinelles serbes sont placées sur le territoire bulgare. Ces incidents font croire ici que la Serbie cherche un casus belli afin d'entrer subitement en Bulgarie. Les armes de guerre Paris, 9 novembre. — Le ministre de l'Intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire relative à l'application de la nouvelle loi sur la liberté du commerce et de la fabrication des armes de guerre.

Le passage le plus important de cette circulaire est celui relatif à l'article 6 de la nouvelle loi. Cet article permet à l'autorité civile, d'accord avec l'autorité militaire, de saisir par voie de réquisition les armes existant chez les commerçants ou fabricants en cas de troubles ou de danger pour la paix publique. Le ministre, dans sa circulaire, dit qu'en présence de l'importance des préparatifs pour les élections, la vigilance des préfets le soin de décider en quel cas le maintien de la sécurité publique exigeraient le recours à l'article 6 de la loi. Le ministre ajoute qu'en cas d'application de cet article la réquisition s'adressera, aussi bien aux armes de modèles non réglementaires qu'à celles de modèles réglementaires. La rage Alger, le 9 novembre. — Un chien enragé à mordu, aux environs de l'Alma (Algérie), cinq enfants. Deux ont expiré dans d'atroces souffrances. Les trois autres ont été empaquetés hier pour la France et envoyés à M. Pasteur. L'encyclopédie du Pape Les journaux catholiques de Rome publient ce soir l'encyclopédie qui traite de la constitution chrétienne des Etats. C'est le titre de « Constitutione civitatum christiana » que lui a donné Sa Sainteté. Mort de l'évêque de Dijon Une dépêche annonce la mort de Mgr Castillon, évêque de Dijon. Religieux français dans les colonies allemandes On lit dans l'Univers : « A la suite d'une dépêche arrivée du ministre des affaires étrangères, l'ambassade d'Allemagne a fait prévenir le R. P. Weik, de la congrégation du Saint-Esprit et du très Saint-Cœur de Marie, que le gouvernement allemand ne mettrait pas d'empêchement à l'établissement des pères dans les colonies allemandes. »

Les départs de troupes et de matériel continuent sans interruption pour le Tong-King ; sur tous les points du littoral des troupes ont été concentrées pour être expédiées dans l'Extrême-Orient. Le Tonquin, parti de Brest, vient de passer en vue de Tarrifa, sur les côtes d'Espagne, se rendant à Alger pour y compléter son chargement. Quant au Havre, parti de Toulon il est arrivé à Alger pour y prendre un second détachement. Une dépêche de Toulon annonce que l'Annamite parti aujourd'hui pour Marseille prendra le 112e de ligne qu'il transporterait en Corse d'où il ramènera le 141e.

Les nouveaux ministres Le Journal officiel publie ce matin deux décrets nommant M. Dautresme, député de la Seine-Inférieure, ministre du commerce, et M. Gomot, ministre de l'agriculture. Le Journal officiel enregistre en même temps l'acceptation de la démission de MM. Pierre Legerand et Hervé Mangon. Quant aux nouveaux sous-secrétaires d'Etat, M. Brisson n'a pu encore s'occuper de trouver les successeurs de MM. Hérald et Rousseau. La déclaration du ministre complétée ne sera lue qu'après l'élection du bureau définitif de la Chambre, c'est-à-dire après la constitution de celle-ci. M. GOMOT Ancien conseiller à la cour de Riom. Ancien magistrat sous l'Empire. Fils d'un membre des commissions mixtes. Après avoir été un plébiscitaire écuré, M. Gomot s'est présenté au scrutin d'arrondissement contre M. Rouher, qu'il réussit à battre. M. Gomot, comme un acteur, la figure entièrement rasée. Signe distinctif : M. Gomot porte généralement des cravates rouges. Protectionniste, ancien membre de l'Union républicaine. M. DAUTRESME Riche négociant à Elbeuf, mais compositeur de musique médiocre ; a l'air d'un lieutenant de gendarmerie. A voté contre l'impôt sur le blé ; dirige un canot à la rouennaise qui s'appelle le Petit Rouennais. Protectionniste ; il a été plusieurs fois rapporteur du budget du commerce ; mais n'a parlé que dans de rares occasions. Passe pour un radical à Rouen, mais à Elbeuf les ouvriers ont toujours cherché à lui susciter un concurrent.

Actes, Projets, Espérances, Déceptions On nous écrit de Paris, le 9 novembre : « Il paraît que la déclaration ministérielle est, sinon réglée, du moins arrêtée quant au fond. Comme elle ne viserait que la période de deux

mois qui sépare la session extraordinaire de 1885 de la session 1886, n'y serait question que de mesures à prendre pour parer au plus pressé, c'est-à-dire pour régler, d'ici à la fin de décembre la question financière et la question administrative. « C'est seulement au début de la session de 1886 que le cabinet, réellement démissionnaire » cette fois et reconstruit conformément aux opinions qui se seraient manifestées par la majorité des élus « républicains » du 4 et 18 octobre, ferait connaître son programme.

Quant au choix des successeurs de MM. Hervé-Mangon et Pierre Legerand, il est devenu facile, puisque dans les conditions où il s'opère aujourd'hui il a un caractère essentiellement provisoire. C'est, en effet, pour deux mois que sont nommés les nouveaux ministres, que ce soient MM. Loubet et Gomot, ou tous autres, peu importe. « La parti pris du gouvernement de faire le mort, au moins politiquement, jusqu'au 1er janvier, ne relèverait que de la nécessité d'assurer aux affaires une fin d'année aussi passible que possible, qu'il n'y aurait qu'à féliciter M. Brisson et ses collègues de leur résolution. Comme c'est parce qu'ils ne peuvent autrement, par suite de l'absence d'une majorité, qu'ils agissent ainsi, on ne saurait, en réalité, leur en savoir aucun gré. En effet, s'ils étaient en possession d'une majorité, ils s'en donneraient à cœur joie, et alors adieu la trêve des confesseurs. « Pourtant M. Allain-Targé, qui tient décidément à être classé dans la section des agités, paraît vouloir jeter une note discordante dans l'apaisement temporaire à l'ordre du jour. Il a demandé à ses collègues des rapports sur l'existence et les agissements des comités conservateurs et de ces rapports sont affirmatifs en tout en partie, il annonce son intention de proposer des mesures contre les comités en question qu'on voudrait représenter comme des associations politiques interdites par la loi. « Heureusement que les comités républicains Tolaïn, Hébrard, Dide et bien d'autres actuellement en plein fonctionnement sont là qui serviront de paratonnerre aux comités conservateurs, aussi peut-on être rassuré sur les foudres du ministre de l'Intérieur qui resteront, comme tant d'autres, menaces parties, soit de l'hôtel de la place Beauvau, soit des conciliabules radicaux ou opportunistes, à l'état de simple velléité. Leurs promoteurs ayant dit, en face de la réprobation universelle, les reléguer au panier. « Aujourd'hui, il n'est de même du projet de M. Paul Bert de ne pas tenir compte des suffrages de l'opposition selon l'importance et le caractère des sortites. « Vos lecteurs savent que, d'après ce projet, on ne compterait jamais les voix de la droite dans les questions ministérielles, de telle sorte qu'un cabinet républicain, n'aurait pas besoin d'avoir la majorité dans la Chambre. Eut-il 380 voix contre lui du moment où il y aurait 200 voix pour, il ne donnerait pas sa démission. « Ce système a rencontré une telle opposition parmi la majorité des députés et des sénateurs républicains en ce moment présents à Paris, qui ont fait observer qu'une fois admis il aurait pour résultat de se retourner contre ses auteurs dans une occasion plus ou moins prochaine, qu'il n'y a pas à croire qu'il puisse y être donné aucune suite sérieuse. « Et plus il faut se demander pourquoi l'aide d'une affirmative qui leur ferait considérer comme monarchistes les membres de la droite et leur permettrait de les montrer comme un groupe de factieux, les républicains auraient le droit de se débarrasser ainsi de l'opposition conservatrice nommée en cette qualité par le suffrage universel et seulement en cette qualité. « Qu'on cite, en effet, on est content, ces députés de l'opposition ont relevé un drapeau institutionnel. Elus comme devant être les représentants d'une politique néfaste, leur nomination n'a pas d'autre signification, et quand on affecte de ne les considérer que comme des monarchistes, c'est uniquement pour se débarrasser de contradicteurs embarrassants. « Du moment où leur élection sera validée, il n'est pas possible de les réduire à l'impuissance sous prétexte d'arrière-pensées et leurs bulletins de vote doivent être comptés comme tous ceux de leurs collègues de gauche et d'extrême gauche. « A la Chambre des Communes d'Angleterre, les députés Partellistes, bien qu'ils aient été élus parce qu'ils s'étaient publiquement prononcés pour la séparation de l'Irlande et l'autonomie irlandaise, n'ont jamais vu leurs votes considérés comme des

Un krack à Copenhague Copenhague, 9 novembre. — M. Ludwig Hansen, principal associé d'une des plus anciennes maisons de banque de la ville, s'est constitué prisonnier en déclarant qu'il avait détourné des fonds confiés à sa garde. La nouvelle a produit quelque chose comme la sensation occasionnée par les aveux de M. Madeleine devant la cour d'assises d'Arras, dans les Affaiblables. On n'y voulait pas croire tout d'abord. Néanmoins, M. Hansen, dit la dépêche, a été arrêté, et l'on assure que son déficit s'élève à la somme de 1 à 1 1/2 million de couronnes. Provoqueries serbes Sofia, 9 novembre. — Un groupe de 50 soldats Serbes est entré hier sur le territoire bulgare, près de Rakita, district de Trum, et a attaqué un poste bulgare qui, répondant à cette agression, tua un Serbe. Un autre acte hostile a été commis par les Serbes dans le district de Kustevil. On constate que, depuis deux jours, sur de nombreux points, des sentinelles serbes sont placées sur le territoire bulgare. Ces incidents font croire ici que la Serbie cherche un casus belli afin d'entrer subitement en Bulgarie.

LES NOUVEAUX MINISTRES Le Journal officiel publie ce matin deux décrets nommant M. Dautresme, député de la Seine-Inférieure, ministre du commerce, et M. Gomot, ministre de l'agriculture. Le Journal officiel enregistre en même temps l'acceptation de la démission de MM. Pierre Legerand et Hervé Mangon. Quant aux nouveaux sous-secrétaires d'Etat, M. Brisson n'a pu encore s'occuper de trouver les successeurs de MM. Hérald et Rousseau. La déclaration du ministre complétée ne sera lue qu'après l'élection du bureau définitif de la Chambre, c'est-à-dire après la constitution de celle-ci. M. GOMOT Ancien conseiller à la cour de Riom. Ancien magistrat sous l'Empire. Fils d'un membre des commissions mixtes. Après avoir été un plébiscitaire écuré, M. Gomot s'est présenté au scrutin d'arrondissement contre M. Rouher, qu'il réussit à battre. M. Gomot, comme un acteur, la figure entièrement rasée. Signe distinctif : M. Gomot porte généralement des cravates rouges. Protectionniste, ancien membre de l'Union républicaine. M. DAUTRESME Riche négociant à Elbeuf, mais compositeur de musique médiocre ; a l'air d'un lieutenant de gendarmerie. A voté contre l'impôt sur le blé ; dirige un canot à la rouennaise qui s'appelle le Petit Rouennais. Protectionniste ; il a été plusieurs fois rapporteur du budget du commerce ; mais n'a parlé que dans de rares occasions. Passe pour un radical à Rouen, mais à Elbeuf les ouvriers ont toujours cherché à lui susciter un concurrent.

Actes, Projets, Espérances, Déceptions On nous écrit de Paris, le 9 novembre : « Il paraît que la déclaration ministérielle est, sinon réglée, du moins arrêtée quant au fond. Comme elle ne viserait que la période de deux

Actes, Projets, Espérances, Déceptions On nous écrit de Paris, le 9 novembre : « Il paraît que la déclaration ministérielle est, sinon réglée, du moins arrêtée quant au fond. Comme elle ne viserait que la période de deux

Actes, Projets, Espérances, Déceptions On nous écrit de Paris, le 9 novembre : « Il paraît que la déclaration ministérielle est, sinon réglée, du moins arrêtée quant au fond. Comme elle ne viserait que la période de deux

Actes, Projets, Espérances, Déceptions On nous écrit de Paris, le 9 novembre : « Il paraît que la déclaration ministérielle est, sinon réglée, du moins arrêtée quant au fond. Comme elle ne viserait que la période de deux

Actes, Projets, Espérances, Déceptions On nous écrit de Paris, le 9 novembre : « Il paraît que la déclaration ministérielle est, sinon réglée, du moins arrêtée quant au fond. Comme elle ne viserait que la période de deux

Actes, Projets, Espérances, Déceptions On nous écrit de Paris, le 9 novembre : « Il paraît que la déclaration ministérielle est, sinon réglée, du moins arrêtée quant au fond. Comme elle ne viserait que la période de deux

Actes, Projets, Espérances, Déceptions On nous écrit de Paris, le 9 novembre : « Il paraît que la déclaration ministérielle est, sinon réglée, du moins arrêtée quant au fond. Comme elle ne viserait que la période de deux

Actes, Projets, Espérances, Déceptions On nous écrit de Paris, le 9 novembre : « Il paraît que la déclaration ministérielle est, sinon réglée, du moins arrêtée quant au fond. Comme elle ne viserait que la période de deux

Actes, Projets, Espérances, Déceptions On nous écrit de Paris, le 9 novembre : « Il paraît que la déclaration ministérielle est, sinon réglée, du moins arrêtée quant au fond. Comme elle ne viserait que la période de deux

Actes, Projets, Espérances, Déceptions On nous écrit de Paris, le 9 novembre : « Il paraît que la déclaration ministérielle est, sinon réglée, du moins arrêtée quant au fond. Comme elle ne viserait que la période de deux

Actes, Projets, Espérances, Déceptions On nous écrit de Paris, le 9 novembre : « Il paraît que la déclaration ministérielle est, sinon réglée, du moins arrêtée quant au fond. Comme elle ne viserait que la période de deux

Actes, Projets, Espérances, Déceptions On nous écrit de Paris, le 9 novembre : « Il paraît que la déclaration ministérielle est, sinon réglée, du moins arrêtée quant au fond. Comme elle ne viserait que la période de deux

Actes, Projets, Espérances, Déceptions On nous écrit de Paris, le 9 novembre : « Il paraît que la déclaration ministérielle est, sinon réglée, du moins arrêtée quant au fond. Comme elle ne viserait que la période de deux

FEUILLETON DU 11 NOVEMBRE. — N° 30 LA RAUTE DU DOCTEUR MADELOR DEUXIÈME PARTIE Marie et Siméone (suite) Et il disparut. Chânet continuait sa marche lente, tête baissée, traînant la voiture qui cahotait dans le chemin. La forêt se noyait dans les ombres épaisses de la nuit. Une brise froide sifflait dans les arbres que les premières gelées dénudaient. Siméone n'était pas maîtresse d'elle-même; une émotion intense l'envahissait à mesure qu'elle approchait de la maison du docteur. Elle possédait le secret de cet homme, dont la bonté avait remplacé la tendresse de son père. Secret effroyable! Est-ce qu'elle aurait assez de force pour déguiser son épouvante et sa répulsion? Et Marie? La douce et pâle enfant lui apparaissait avec son amour pour Jérôme. Et le fermier, qui n'avait d'yeux que pour elle! Quand ils saurait! Une pensée amena sur les lèvres un sourire haineux : — Oui, murmura-t-elle, quand ils sauront... Mais plus tard! Plus tard! Lorsqu'ils leur sera devenu impossible de ne plus s'aimer. Ce jour-là! Je serai vengée!

Et il disparut. Chânet continuait sa marche lente, tête baissée, traînant la voiture qui cahotait dans le chemin. La forêt se noyait dans les ombres épaisses de la nuit. Une brise froide sifflait dans les arbres que les premières gelées dénudaient. Siméone n'était pas maîtresse d'elle-même; une émotion intense l'envahissait à mesure qu'elle approchait de la maison du docteur. Elle possédait le secret de cet homme, dont la bonté avait remplacé la tendresse de son père. Secret effroyable! Est-ce qu'elle aurait assez de force pour déguiser son épouvante et sa répulsion? Et Marie? La douce et pâle enfant lui apparaissait avec son amour pour Jérôme. Et le fermier, qui n'avait d'yeux que pour elle! Quand ils saurait! Une pensée amena sur les lèvres un sourire haineux : — Oui, murmura-t-elle, quand ils sauront... Mais plus tard! Plus tard! Lorsqu'ils leur sera devenu impossible de ne plus s'aimer. Ce jour-là! Je serai vengée!

Et il disparut. Chânet continuait sa marche lente, tête baissée, traînant la voiture qui cahotait dans le chemin. La forêt se noyait dans les ombres épaisses de la nuit. Une brise froide sifflait dans les arbres que les premières gelées dénudaient. Siméone n'était pas maîtresse d'elle-même; une émotion intense l'envahissait à mesure qu'elle approchait de la maison du docteur. Elle possédait le secret de cet homme, dont la bonté avait remplacé la tendresse de son père. Secret effroyable! Est-ce qu'elle aurait assez de force pour déguiser son épouvante et sa répulsion? Et Marie? La douce et pâle enfant lui apparaissait avec son amour pour Jérôme. Et le fermier, qui n'avait d'yeux que pour elle! Quand ils saurait! Une pensée amena sur les lèvres un sourire haineux : — Oui, murmura-t-elle, quand ils sauront... Mais plus tard! Plus tard! Lorsqu'ils leur sera devenu impossible de ne plus s'aimer. Ce jour-là! Je serai vengée!

Et il disparut. Chânet continuait sa marche lente, tête baissée, traînant la voiture qui cahotait dans le chemin. La forêt se noyait dans les ombres épaisses de la nuit. Une brise froide sifflait dans les arbres que les premières gelées dénudaient. Siméone n'était pas maîtresse d'elle-même; une émotion intense l'envahissait à mesure qu'elle approchait de la maison du docteur. Elle possédait le secret de cet homme, dont la bonté avait remplacé la tendresse de son père. Secret effroyable! Est-ce qu'elle aurait assez de force pour déguiser son épouvante et sa répulsion? Et Marie? La douce et pâle enfant lui apparaissait avec son amour pour Jérôme. Et le fermier, qui n'avait d'yeux que pour elle! Quand ils saurait! Une pensée amena sur les lèvres un sourire haineux : — Oui, murmura-t-elle, quand ils sauront... Mais plus tard! Plus tard! Lorsqu'ils leur sera devenu impossible de ne plus s'aimer. Ce jour-là! Je serai vengée!

Et il disparut. Chânet continuait sa marche lente, tête baissée, traînant la voiture qui cahotait dans le chemin. La forêt se noyait dans les ombres épaisses de la nuit. Une brise froide sifflait dans les arbres que les premières gelées dénudaient. Siméone n'était pas maîtresse d'elle-même; une émotion intense l'envahissait à mesure qu'elle approchait de la maison du docteur. Elle possédait le secret de cet homme, dont la bonté avait remplacé la tendresse de son père. Secret effroyable! Est-ce qu'elle aurait assez de force pour déguiser son épouvante et sa répulsion? Et Marie? La douce et pâle enfant lui apparaissait avec son amour pour Jérôme. Et le fermier, qui n'avait d'yeux que pour elle! Quand ils saurait! Une pensée amena sur les lèvres un sourire haineux : — Oui, murmura-t-elle, quand ils sauront... Mais plus tard! Plus tard! Lorsqu'ils leur sera devenu impossible de ne plus s'aimer. Ce jour-là! Je serai vengée!

Et il disparut. Chânet continuait sa marche lente, tête baissée, traînant la voiture qui cahotait dans le chemin. La forêt se noyait dans les ombres épaisses de la nuit. Une brise froide sifflait dans les arbres que les premières gelées dénudaient. Siméone n'était pas maîtresse d'elle-même; une émotion intense l'envahissait à mesure qu'elle approchait de la maison du docteur. Elle possédait le secret de cet homme, dont la bonté avait remplacé la tendresse de son père. Secret effroyable! Est-ce qu'elle aurait assez de force pour déguiser son épouvante et sa répulsion? Et Marie? La douce et pâle enfant lui apparaissait avec son amour pour Jérôme. Et le fermier, qui n'avait d'yeux que pour elle! Quand ils saurait! Une pensée amena sur les lèvres un sourire haineux : — Oui, murmura-t-elle, quand ils sauront... Mais plus tard! Plus tard! Lorsqu'ils leur sera devenu impossible de ne plus s'aimer. Ce jour-là! Je serai vengée!